

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire 041**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE 041**

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 6 octobre 2022 à 18h30, à l'École secondaire 041.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Anne Breault-Boulay

Membre du personnel professionnel

Marie-Claude Giasson

Enseignante

Irène Havyarimana

Parent

Alexandra Vachon Francisco

Parent

Fatimata Zahra Sy

Élève

Messieurs

Nicolas Aubert

Parent

Laurent Bergeron-Collin

Parent

Alexandre Budileanu-Perreault

Élève

Mathurin Halaoui

Parent

Djibril Niang

Enseignant

Olivier Villeneuve

Enseignant

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc

Directrice

M Joffrey Huguet-Latour

Directeur adjoint

EST ABSENTE

Lauri-Anne Décoste

Membre du personnel de soutien

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre se présente à tour de rôle.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Irène Havyarimana, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	---

Aucune intervention du public

5. ÉLECTIONS

CE #2223-01

5.1. Poste de présidence

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Madame Alexandra Vachon Francisco est proposée comme présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres de la commission scolaire ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Mathurin Halaoui, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Alexandra Vachon Francisco comme présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.
- **DE MANDATER** Madame Catherine Dubuc pour qu'elle informe le Centre de services scolaire de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #2223-02

5.2. Poste de vice-présidence

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la vice-présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Laurent Bergeron-Collin est proposé comme vice-président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Monsieur Laurent Bergeron-Collin comme vice-président du conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	---

CÉ #2223-03

5.3. Poste de secrétaire

Madame Fatimata Zahra Sy se propose pour effectuer le secrétariat.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Fatimata Zahra Sy comme secrétaire pour effectuer le secrétariat au conseil d'établissement de l'École secondaire 041 pour l'année scolaire 2022-2023.

7. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

7.1 Personnel de l'école

7.2 Élève

- Certains commentaires sexistes sont émis par les élèves. Il serait important de conscientiser les élèves à cette réalité par divers moyens.

8. MESSAGE DE LA DIRECTION

Madame Catherine Dubuc et Monsieur Joffrey Huguet-Latour partagent les informations suivantes :

- Des remerciements sont adressés aux membres du personnel pour leur collaboration exceptionnelle lors de l'ouverture de l'école.
- La première communication sera disponible sur le portail à partir du vendredi 14 octobre 2022.
- La bibliothèque ouvrira possiblement dans la semaine du 17 octobre 2022.

9. DÉCISIONS

CÉ #2223-04

9.1. Date des rencontres

Les rencontres se dérouleront le jeudi de 18h00 à 20h00.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire 041**

- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le jeudi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Irène Havyarimana, appuyé par Monsieur Alexandre Budileanu-Perreault, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2022-2023 pour les travaux du conseil d'établissement.

27 octobre 2022	23 mars 2023
24 novembre 2022	20 avril 2023
2 février 2023	1 ^{er} juin 2023

9.2. Règles de régie interne

Madame Catherine Dubuc expliquer le document des règles de régie interne. Les membres prendront connaissance du document d'ici la prochaine rencontre afin que des discussions puissent avoir lieu avant l'adoption du document.

9.3. Budget de fonctionnement

Madame Catherine Dubuc nous informe que le budget de fonctionnement est de 750 \$. Certaines dépenses telles que les frais de gardiennage et de formation peuvent être approuvées dans ce budget.

9.4 Sorties culturelles

Madame Catherine Dubuc informe les membres qu'une subvention est octroyée par le gouvernement afin de permettre aux élèves d'effectuer des sorties culturelles.

1^{er} cycle, MA1, MA2, adaptation scolaire et accueil

9 novembre 2022 : Le tour du monde en 80 jours

3^e secondaire

20 février 2023 : Verdict

4^e secondaire et Transition

6 décembre 2022 : Zoé

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du personnel ont été consultés

CÉ #2223-05

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	---

CÉ #2223-06

pour le choix des sorties culturelles;

- **CONSIDÉRANT** que le ministère octroie une subvention qui couvre les dépenses et qu'aucuns frais ne devront être déboursés par les parents;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francesco, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les sorties culturelles pour l'année scolaire 2022-2023.

9.5 Location du gymnase

Madame Catherine Dubuc explique le processus pour la location des locaux sportifs au sein de l'école. Il y a déjà une entente entre la ville de Gatineau et le CSSPO qui donne la priorité à la ville pour l'utilisation des locaux. Le tarif de location est déjà établi entre la ville et le CSSPO. La location aux gens de la communauté est possible si le gymnase est disponible. Il est proposé de louer le gymnase au coût de 40\$ de l'heure. Les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le pouvoir d'exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de biens ou de services offerts par l'école au-delà de ceux prévus par le Régime pédagogique ;
- **CONSIDÉRANT** que toutes les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Monsieur Djibril Niang, il est résolu à l'unanimité;
- **DE FIXER** la contribution exigée des usagers à 40,00 \$ de l'heure pour le gymnase et de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, d'utiliser les fonds à des fins pédagogiques.

10. INFORMATIONS

10.1 Clientèle 2022-2023

Madame Catherine Dubuc mentionne que 678 élèves fréquentent l'École secondaire 041 cette année. Les élèves sont répartis de la façon suivante : 7 groupes de 1^{re} secondaire, 6 groupes de 2^e secondaire, 5 groupes de 3^e

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	--

secondaire, 4 groupes de 4^e secondaire, 4 groupes en adaptation scolaire et 2 groupes d'accueil.

10.2 Processus nom de l'école

Madame Catherine Dubuc mentionne que tous les élèves et les membres du personnel ont eu l'opportunité de partager leurs idées de nom pour l'école. Elle présente le résultat de la consultation. Les membres du conseil d'établissement retiennent 3 choix afin que les élèves et les membres du personnel puissent voter.

- École secondaire Cœur-du-Plateau
- École secondaire de la Cité
- École secondaire de l'Aube

Madame Dubuc mentionne qu'à la suite du vote, les différentes instances suivantes doivent être consultées :

Commission de toponymie du Québec;

Conseil d'établissement;

Comité de parents du CSSPO;

Conseil d'administration du CSSPO.

10.3 Portes ouvertes

Madame Catherine Dubuc mentionne que l'activité des portes ouvertes aura lieu le jeudi 20 octobre de 16h00 à 18h00. Tous les futurs élèves de 6^e année recevront une invitation via leur école primaire.

16. VARIA

Aucun sujet.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson que la séance soit levée à 20h39.

La prochaine rencontre aura lieu le 27 octobre 2022 à 18h00.

Alexandra Vachon Francesco
Présidente

Catherine Dubuc
Directrice